**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 48ème SESSION DE L’ EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

 **DE LA REPUBLIQUE DE GAMBIE**

**Genève, le 21 Janvier 2025**

Monsieur le Président,

Le Tchad souhaite la bienvenue à la délégation Gambienne et tient à lui exprimer ses remerciements pour les informations pertinentes fournies au Conseil des droits de l’homme dans le cadre de la présentation de son rapport national au titre du 4ème cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Tchad note avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement en vue de mettre en œuvre les 207 recommandations acceptées à l’issue de son 3e cycle en 2019.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande respectueusement au Gouvernement Gambie ce qui suit :

1. Veiller à ce que le processus actuel de révision de la Constitution, du Code pénal et du Code de procédure pénale soit mené en pleine conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains ;
2. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

Le Tchad souhaite à la Gambie un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**